JOURNEE DOUANE / ENTREPRISES
26 novembre 2008 - Nouméa - CCI

Séance d'ouverture 8h / 9h
Intervention d'Harold MARTIN,
Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Monsieur Le Haut-Commissaire (Yves DASSONVILLE),
Madame le membre du Gouvernement en charge de la politique douanière (Annie BEUSTES),
Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nouvelle-Calédonie (André DESPLAT),
Monsieur le Trésorier Payeur Général (Richard BARD),
Monsieur le Directeur des Douanes (Jean-Roald L'HERMITTE),
Mesdames et Messieurs les dirigeants et cadres d'entreprises,
Mesdames et Messieurs les représentants du monde économique calédonien,
Mesdames et Messieurs,

Je procède ce matin à l'ouverture de cette journée « Douane / Entreprises » avec une réelle satisfaction.
En effet, cette manifestation est une initiative **originale, novatrice**, que j'ai particulièrement souhaité voir organiser et dont le Gouvernement a soutenu la mise en œuvre, car le développement économique de la Nouvelle-Calédonie doit s'appuyer sur des partenariats efficaces et performants, de nature à optimiser les politiques publiques.

Je tiens donc à **remercier immédiatement la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Direction Régionale des Douanes** pour leur très fort investissement dans cet évènement auquel j'attache un prix tout particulier, et qui a été préparé dans le contexte difficile des dernières semaines. Merci à tous d'avoir fait preuve d'un si grand professionnalisme.

Cette rencontre est en effet **l'occasion pour moi de préciser les orientations du Gouvernement en matière de politique douanière**, **une politique douanière claire, lisible, portée par une administration au service des entreprises et des citoyens de ce territoire**.

Dès octobre 2007, dans cet esprit, j'ai adressé au Directeur des Douanes **une feuille de route** fixant très explicitement un certain nombre d'objectifs correspondant à la modernisation du traitement des opérations douanières sur les trois interfaces, maritimes, aériennes et postales, mais aussi à une hausse de la qualité du service rendu aux usagers.

Permettez-moi de faire rapidement **un point d'étape sur la mise en œuvre de ces objectifs, qui, en un an, ont connu de multiples avancées très concrètes** :

- ✓ **Premièrement, en matière aérienne**, la Douane et la Chambre de Commerce ont signé au mois de septembre dernier un accord d'établissement posant les bases de la répartition des missions sur la plateforme de La Tontouta.

Ce document constitue un acte majeur pour préparer la gestion du nouvel aéroport, et formalise la première étape vers la rénovation des conventions avec les titulaires de magasins sous douane.
Je sais que les infrastructures actuelles ne répondent plus aux besoins croissants du fret aérien et j'ai demandé aux services des douanes de s'atteler à cette tâche en développant un partenariat accru avec la CCI.
C'est désormais chose faite et la rénovation des conventions des magasins et aires de dédouanement est ainsi engagée.
Nous serons donc en ordre de marche d'ici la fin du premier semestre 2009, de sorte que la Calédonie bénéficie d'un traitement rapide de ses flux aériens.
Ces actions seront d'ailleurs complétées en 2009 par un audit du fret express et la rénovation du partenariat Douane / TAS.
Toutes ces mesures, que j'ai demandées au Directeur des Douanes de mettre en œuvre, permettront, Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, d'aborder le fonctionnement du nouvel aéroport dans de bonnes conditions.

- ✓ **Deuxièmement, en matière postale**, la Douane et l'OPT ont engagé en 2008 et conduit en 2008, à ma demande, une rénovation complète de leurs procédures de gestion du fret postal international.
  Une première série de réformes est intervenue début 2008 pour que l'accueil des usagers du Centre de Tri des Colis internationaux soit amélioré : des gestionnaires de files ont été mis en place, un guichet Douane a été implanté, et des formations ont été dispensées aux agents de l'OPT.
  Mais la réforme doit être poursuivie : l'objectif est d'en finir avec les files d'attente interminables et répétitives pour accomplir les formalités douanières et postales.
  Il faut aboutir à un guichet unique qui traite toutes les opérations, afin de rendre un meilleur service postal et de concentrer l'action de la douane sur le contrôle, qui est sa vocation première.
  Pour cela, il faut que l'OPT accède au statut de déclarant en douane et qu'elle maîtrise la taxation forfaitaire des colis postaux.
  Je sais que le Directeur de l'OPT, Jean-Yves OLLIVAUD, est en train de solliciter cet agrément auprès du Gouvernement et je sais que l'accord de la Douane est d'ores et déjà acquis.
  Là également, d'ici la fin du premier semestre 2009, les usagers, qu'ils soient particuliers ou professionnels, devront pouvoir bénéficier d'un service postal et douanier de haut niveau.
  Il s'agit là d'une réforme concrète, qui touche à la vie quotidienne des Calédoniens.
  Le fret postal est en croissance forte avec le développement des échanges sur Internet et des organismes de fret express.
  J'ai voulu que l'administration apporte des réponses précises à ces évolutions.
  Je suivrai ce dossier avec une particulière attention, soyez-en certains.

- ✓ **Troisièmement, en matière maritime**, un projet d'accord d'établissement initié en 2007 a finalement pu être proposé au Port autonome en 2008 et des propositions concrètes ont été adressées à son président.
  Il est en effet impératif que le traitement de la prise en charge des marchandises sur le port s'améliore et que notre principal poumon logistique soit à la hauteur des enjeux.

Là aussi, les conventions d'entreposage sous douane doivent être refondues. De même, la taxe de magasinage doit être modernisée et la sécurisation des entrées / sorties du Port autonome doit être réétudiée.
La réforme de la taxe de magasinage a fait l'objet d'un consensus entre les compagnies maritimes, les transitaires et les importateurs. Elle sera réformée d'ici la fin de l'année.
Il est nécessaire que le Port autonome accompagne désormais ces propositions et j'y serai attentif, en liaison avec Gérald CORTOT, en sa qualité de membre du Gouvernement en charge des transports.
La Douane a créé depuis 2008 une section des docks et magasins sur le port, et demandé la mise en place d'un hangar de visite dans les futures infrastructures.
La fluidité des opérations doit, en effet, s'accompagner d'une réelle capacité de sécurisation et de contrôle.
Le Port a sur ce sujet des projets d'extension qui doivent être communiqués au service des Douanes et qui devraient optimiser à terme nos capacités de traitement maritime.

La feuille de route de la Douane s'étend également à l'optimisation des procédures comptables, sous l'angle du service rendu aux usagers.
Dans ce domaine, la réflexion doit être double.
Il s'agit d'une part, dans l'immédiat, de rapprocher les services comptables douaniers et ceux de la Trésorerie Générale, pour une bonne efficience.
D'autre part, il s'agit de mettre en place, à terme, une organisation comptable adaptée au budget de la Nouvelle-Calédonie. De nombreux progrès ont été réalisés en 2008 dans le domaine des cautions, notamment, et de la simplification des procédures.
Le partenariat avec le Trésor Public fonctionne bien.
Le taux de recouvrement des recettes douanières est exceptionnel, je le sais, puisqu'il atteint en moyenne 99,5%. J'en donne très volontiers acte à Monsieur le Trésorier Payeur Général.
J'aurais mauvaise grâce à ne pas me réjouir d'un résultat aussi remarquable, mais il est nécessaire de poursuivre dans ce sens.
Ainsi, et je sais que c'est une mesure très attendue, les délais d'imputation des crédits d'enlèvement des marchandises seront portés d'ici la fin de l'année à 30 jours au lieu de 20 jours actuellement, pour soutenir la trésorerie des entreprises.
Je souhaite également que la Douane et le Trésor Public engagent conjointement en 2009 une réflexion sur le niveau des garanties exigées, en particulier pour les grands opérateurs connus, qui doivent pouvoir bénéficier de facilités accrues.

Cette journée, je le rappelle, doit être placée sous l'angle de la recherche de progrès concrets pour les entreprises et je porte une vive attention à la qualité des modes de recouvrement des recettes douanières du Territoire.

Des progrès sensibles ont par ailleurs été réalisés cette année, selon les termes que j'ai inscrits dans la feuille de route de la Douane, dans le domaine de l'information des entreprises et des particuliers.
D'une part, le tarif des Douanes a été actualisé début 2008. D'autre part, un recueil mis à jour de législation douanière a été mis à la disposition des entreprises à l'Imprimerie du territoire et sur Internet, au premier trimestre.
Ces actions ont été complétées à l'occasion de cette journée par la parution d'une série de dépliants sur les procédure douanières.

L'un d'eux est spécifiquement dédié aux chefs d'entreprise : vous le trouverez à votre disposition sur les stands. Ces informations seront mises en ligne et ces actions seront complétées en 2009 par la généralisation des présentoirs d'information sur la réglementation douanière dans les lieux publics.

En effet, j'ai estimé que le droit douanier devait, à l'image du droit du travail par exemple, sur lequel nous faisons un important effort de communication, être plus transparent et plus accessible.
C'est là un gros travail, mais la transparence du droit est au fondement d'une meilleure application de la politique douanière du Gouvernement.

Enfin, **pour finir sur ce point d'étape des actions engagées ces derniers mois**, j'ai souhaité, après la réforme des procédures pétrolières et celles du commerce extérieur en 2006 et 2007, que **l'activité législative et réglementaire de la douane soit désormais dynamisée par le dépôt régulier de lois du Pays et de délibérations portant diverses dispositions d'ordre douanier.**
Il s'agit de simplifier le droit douanier et de répondre aux besoins des milieux économiques, en matière d'exonérations notamment.
C'est désormais chose faite et une loi du Pays et une délibération en ce sens seront examinées par le Congrès en fin d'année 2008, comme cela a été le cas en 2007. Elles traiteront d'un grand nombre de sujets émanant en particulier des suggestions des entreprises.
Il s'agit là d'une méthode qui me tient à cœur : on gouverne pour les usagers et en partenariat avec eux. L'administration a pour devoir d'être réactive et de s'adapter.

Vous le voyez, le Gouvernement s'est appuyé largement sur la Douane en 2007 et 2008 pour rendre un meilleur service aux entreprises et faciliter leur fonctionnement.
Ce travail doit être poursuivi. Tel est notamment l'objet de cette journée.

La Douane, Monsieur le Haut Commissaire, est une administration d'Etat mise à la disposition de la Nouvelle-Calédonie, et vous constatez que le Gouvernement l'utilise.
Ce mécanisme fonctionne bien, et je pense qu'il faudra un jour faire le point sur la convention de mise à disposition de ce service.
En effet, la Nouvelle-Calédonie évolue et des besoins nouveaux, différents, peuvent survenir.
Le rééquilibrage est devenu une réalité et l'usine de Koniambo, avec en toile de fond son corollaire qu'est le port de Vavouto, vont modifier les conditions d'importation et d'exportation des marchandises en Nouvelle-Calédonie. Il faut que le service des douanes s'y adapte.
J'ai souhaité mettre à sa disposition des locaux dans le futur immeuble administratif du Gouvernement à Koné et il me semble que cela pourrait être l'occasion pour l'Etat d'ajuster son organisation au développement de la province Nord.
Il me parait en effet indispensable que l'effort de l'Etat en la matière ne se relâche pas. Dans la période actuelle, disposer d'un service douanier efficace, formé et bien équipé, est un atout pour la Nouvelle-Calédonie.
Lors de la récente crise des approvisionnements, la Douane et la Cci ont d'ailleurs réagi avec efficacité à la demande du Gouvernement de mettre en action les procédures d'urgence.

Il est un secteur dont je veux également dire un mot ce matin, au risque d'être un peu long, mais qui est de toute première importance et suscite constamment des débats passionnés : il s'agit de la politique douanière calédonienne en matière de commerce extérieur.

La Nouvelle-Calédonie a une tradition industrielle dont il faut tenir compte : c'est un fait bien connu !
Cette industrie est protégée par des barrières quantitatives et tarifaires dont la gestion et l'application sont confiées à la Douane : c'est une réalité !
Le Directeur des Douanes préside à ma demande le Comité du Commerce Extérieur dont il me transmet les propositions : c'est une expertise nécessaire !
Ce mécanisme a commencé à fonctionner, il donne de bons résultats et doit être consolidé.
Je le dis avec force : l'équilibre entre les besoins de la production locale et les attentes des consommateurs ne pourra être réalisé que si les acteurs se mettent autour d'une table pour la recherche d'un consensus.
J'y ajoute, pour ma part, les exigences du combat contre la vie chère que le Gouvernement a engagé avec détermination.
Le Directeur des Douanes a reçu sur ce point des orientations claires.
J'ai la conviction qu'il est possible et souhaitable de disposer d'une industrie locale de transformation qui limite notre dépendance économique, qui crée de l'emploi et qui engage des dynamiques d'entreprises.

Pour autant, le consommateur calédonien est en droit d'avoir accès à une offre diversifiée et de qualité. Ces exigences sont compatibles au prix d'un effort permanent de veille et d'ajustement des mesures de protection. La concurrence doit jouer son rôle de régulateur du marché dès lors que la compétitivité respective des productions et des importations est équilibrée.
Cette mission du service des Douanes est difficile, car les importateurs et les industriels entretiennent des rapports que l'on peut qualifier de « francs et directs » !
Elle s'appuie sur les expertises de la Direction des Affaires Economiques et fait appel aux appréciations des Provinces, des syndicats professionnels, des chambres consulaires, des consommateurs et de l'IEOM.
Nous savons que ce n'est pas un travail de tout repos.
La Douane s'y consacre avec énergie et nous disposons désormais d'un avis argumenté sur chaque dossier.
Nous compléterons d'ailleurs les mécanismes d'instruction dans une délibération d'ici la fin de l'année.
Ce dispositif original est une force pour la Nouvelle-Calédonie : il légitime et objective les mesures de protection en les réexaminant périodiquement.
Ce n'est pas facile, ce n'est pas toujours compris, mais c'est absolument nécessaire.

Ce dossier ouvre la question de l'équilibre entre protection de l'industrie locale et liberté du commerce, qui est très souvent au cœur d'un débat local.
Plus largement, c'est la capacité de la Nouvelle-Calédonie à prendre des restrictions aux échanges qui est ainsi posée.
La réponse du Gouvernement que je préside à cette question est pragmatique : les barrières tarifaires et non tarifaires aux échanges sont possibles, mais elles doivent être motivées, justifiées et régulièrement réétudiées.
C'est tout l'enjeu de la régulation des échanges calédoniens qui est là présent et je prétends pour ma part que la Nouvelle-Calédonie a le droit de réguler son économie.
Cela fait partie de ses compétences reconnues et de la vocation de son Gouvernement.
Il faut qu'elle le fasse avec discernement, dans le cadre de procédures transparentes et efficaces et dans l'intérêt du consommateur.
Nous n'y parviendrons que si les entreprises et leurs fédérations comprennent qu'elles ont intérêt à jouer le jeu de la régulation concertée avec les fédérations de consommateurs et les provinces, de façon pragmatisme, sans dogmatisme. Là encore, soyons concrets et efficaces.

J'aurais souhaité vous dire un mot de la question fiscale en matière douanière, mais le sujet mérite un véritable développement.

Retenez simplement que la Douane, c'est plus de 40 milliards de CFP de recettes fiscales annuelles et, selon les années, 10 à 11 milliards d'exonération au bénéfice des entreprises : le Gouvernement se prive ainsi chaque année du quart de ses recettes douanières théoriques, au profit de l'économie calédonienne.
Les entreprises calédoniennes, tous secteurs confondus, sont très largement soutenues de ce point de vue et continueront à l'être sous ma présidence.

Retenez aussi que le Gouvernement continue de réfléchir à une réforme fiscale en profondeur, de sorte que la Nouvelle-Calédonie soit prête à statuer sur des décisions aussi importantes que la mise en place ou non de la TVA lorsque les conditions de ce débat seront réunies. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, mais ne nous interdisons pas de penser et de mener des expertises.

Je vais conclure désormais et laisser la parole à Monsieur le Haut-Commissaire.

La journée d'aujourd'hui est le symbole d'une administration ouverte sur les entreprises.
De nombreux thèmes seront abordés, des précisions apportées aux éléments que j'ai pu pointer moi-même dans cette intervention d'ouverture.
Des administrations partenaires seront invitées à s'exprimer et les débats seront, je n'en doute pas, riches et animés.
Une synthèse me sera transmise à l'issue des travaux par Annie BEUSTES, qui interviendra en clôture de vos échanges.

Elle vous rappellera, comme j'ai pu le faire ce matin, combien le Gouvernement est attaché aux missions de la Douane en Nouvelle-Calédonie,

- au service de la protection du consommateur calédonien, mais aussi du citoyen calédonien, qu'elle protège à travers toute une série de réglementations techniques de contrôle, en matière de santé publique, de sécurité, d'environnement, de patrimoine culturel ou de biodiversité, dans notre milieu insulaire vulnérable ;
- au service des entreprises et des acteurs de l'économie calédonienne, grâce à des procédures simplifiées, facilitées et partenariales, comme l'illustre cette journée, et grâce à une information toujours plus précise et plus accessible.

Merci à tous de votre présence aujourd'hui, encore une fois merci à la Chambre de Commerce et d'Industrie et aux agents de la Direction des Douanes, merci Jean-Roald L'HERMITTE de votre particulière implication dans votre fonction.

Et merci de votre attention, que j'ai sollicitée, mais le sujet le mérite.